

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

DIRECTION GENERALE DES ROUTES ET BATIMENTS

Infrasports

Prix plafonds en vigueur au 1^{er} janvier 2019

	<u>Unité</u>	<u>Valeur réf. 01/01/2019</u> <u>(hors T.V.A.)</u> <u>(Nouvelle construction) *</u>
1. Abords (max. larg. 4 m) **		
Accès empierré	1/m ²	31 €
Accès hydrocarboné	1/m ²	47 €
Accès dalle de gazon/gravier	1/m ²	52 €
Accès pavé de béton/béton coulé	1/m ²	62 €
Pelouse	1/m ²	4 €
2. Revêtement de sol sportif		
<u>Football :</u>		
▪ Gazon synthétique avec shockpad **	1/m ²	48 €
▪ Gazon synthétique avec shockpad et remplissage Liège **	1/m ²	54 €
▪ Gazon synthétique sans shockpad **	1/m ²	44 €
▪ Gazon naturel	1/m ²	26 €
<u>Hockey : **</u>		
▪ Gazon synthétique mouillé		
○ Sur hydrocarboné	1/m ²	67 €
○ Sur empièrrement	1/m ²	55 €
<u>Rugby :</u>		
▪ Gazon synthétique avec shockpad **	1/m ²	54 €
▪ Gazon synthétique avec shockpad et remplissage Liège **	1/m ²	62 €
▪ Gazon naturel	1/m ²	26 €
<u>Tennis : **</u>		
▪ Brique pilée	1/m ²	36 €
▪ French court - Masterclay - Red court	1/m ²	48 €
▪ Résine	1/m ²	62 €
▪ Résine avec couche amortissante	1/m ²	85 €
▪ Moquette textile remplissage billes	1/m ²	75 €
<u>Piste d'athlétisme</u>	1/m ²	113 €
<u>Salle de sports :</u>		
▪ Parquet hêtre massif	1/m ²	161 €
▪ Revêtement de sol linoports	1/m ²	43 €
▪ Revêtement de sol linoports sur lambourdes	1/m ²	91 €
▪ Revêtement de sol sportif souple PVC-PUR	1/m ²	72 €
▪ Revêtement de sol sportif souple PVC-PUR sur lambourdes	1/m ²	113 €
3. Eclairage des surfaces		
Eclairage Foot/Rugby 800 lux	1/terrain	154.140 €
Eclairage Foot/Rugby 300 lux- Hockey 500 lux	1/terrain	102.760 €
Eclairage Hockey 300 lux	1/terrain	82.210 €
Eclairage Foot/Rugby/Hockey 200 lux	1/terrain	68.440 €
Eclairage Foot/Rugby 100 lux	1/terrain	47.270 €
Eclairage piste d'athlétisme et terrain central 300 lux	1 piste	150.000 €
Eclairage 1 terrain de tennis	1/terrain	18.460 €
Eclairage 2 terrains de tennis et plus	1/terrain	14.180 €

4. Bâtiment

Couverture légère (bâtiment non chauffé)	1/m ²	230 €
Hall de tennis chauffé (terrain non compris)	1/m ²	665 €
Piscines (plan d'eau)	1/m ²	11.980 €
Salle de sport, hauteur > 7 m	1/m ²	1.218 €
Salle de sport, hauteur < 7m	1/m ²	1.052 €
Tribunes extérieures	1/place	444 €
Vestiaires, petites salles, locaux annexes	1/m ²	1.496 €
Tribunes télescopiques intérieures	1/place	349 €

Montant maximum des investissements pour les petites infrastructures : **1.500.000 € HTVA**

Forfait en petites infrastructures pour les cafétérias et buvettes : **46.350 € HTVA** pour l'acquisition, l'extension ou la rénovation et **62.300 € HTVA** pour la construction.

Forfait en grandes infrastructures pour les cafétérias et buvettes : **90.840 € HTVA** pour l'acquisition, l'extension ou la rénovation et **122.000 € HTVA** pour la construction.

*** En cas de rénovation les prix plafonds sont affectés d'un coefficient de 75%.**

**** Terrassement exclu - prix au forfait :**

Les montants ne comprennent pas les travaux de terrassements qui seront pris au forfait en fonction des particularités de chaque projet.